

RCS : NICE

Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00966

Numéro SIREN : 838 968 576

Nom ou dénomination : 2M IMMO

Ce dépôt a été enregistré le 04/01/2021 sous le numéro de dépôt 16

**2M IMMO**  
**Société par actions simplifiées au capital de 1 000 Euros**

**Siège social :**  
**03 Avenue Julien**  
**06 100 NICE**

**RCS NICE B 838 968 576**

**PROCES-VERBAL**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES**

**DU 14 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt le quatorze décembre à 10 heures, les associés de la société 2M IMMO, société à responsabilité limitée au capital de 1.000 Euros, divisé en 100 parts sociales de 10, 00 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, sur convocation de sa présidence.

**ETAIENT PRESENTS :**

- Madame Magali MARTIN  
Titulaire de .....50 actions
- Monsieur Olivier MARTIN  
Titulaire de .....50 actions


Total égal au nombre de parts composant le capital social.....100 actions

L'assemblée générale est présidée par Madame Magali MARTIN en sa qualité de président.

Le Président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales composant le capital et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion de la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce.
- Approbation des comptes ; quitus à la gérance.

OM  


- Affectation du résultat,
- Décisions à prendre conformément à l'article L.223-19 du Code de commerce.
- Rémunération de la gérance.
- Questions diverses.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le rapport de gestion de la gérance,
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées par l'article L.223-19 du Code de commerce,
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 31 décembre 2019,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société, établi à la même date,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le bilan, le compte de résultat, l'annexe, l'inventaire et généralement tous les documents qui, d'après la réglementation en vigueur, doivent être communiqués à l'assemblée ont été envoyés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social quinze jours avant la présente réunion.

Lecture est donnée du rapport de gestion de la gérance et du rapport spécial sur les conventions, puis le Président offre la parole à tout associé qui désirerait la prendre.

Au cours d'un échange d'observations, le Président fournit les précisions supplémentaires qui lui sont demandées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

#### **PREMIERE RESOLUTION**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ledit rapport ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 tels qu'ils sont présentés ; l'assemblée approuve en conséquence les actes de gestion accomplis par la gérance au cours de l'exercice écoulé et lui donne quitus de son mandat pour cet exercice.

En outre, l'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ne comprennent aucune des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### **DEUXIEME RESOLUTION**

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 73 672, 33 Euros de la manière suivante :

- Au poste « Autres Réserves » ..... 73 672, 33 Euros

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

#### TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve ce rapport dans toutes ses dispositions et les conventions sur lesquelles il porte.

*Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les gérants ou associés concernés n'ayant pas pris part au vote et leurs parts sociales n'ayant pas été prises en compte pour le calcul du quorum et de la majorité.*

#### QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte qu'une rémunération de 21 558, 33 € brut a été perçue par Madame Magali MARTIN, en sa qualité de président au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

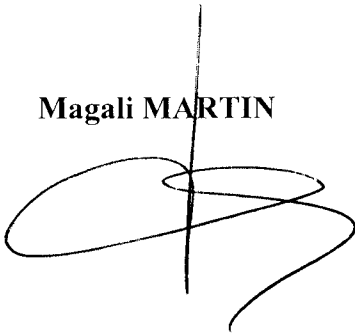
*Cette résolution est adoptée à l'unanimité.*

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les actionnaires.

**Magali MARTIN**



**Olivier Martin**



Désignation de l'entreprise 2M IMMO SAS Néant  \*

Adresse de l'entreprise 3 AVENUE JULIEN - 06100 - NICE

SIRET 

8	3	8	9	6	8	5	7	6	0	0	0	1	0
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 12 Durée de l'exercice précédent \* 19

				Exercice N clos le		
				[3   1   1   2   2   0   1   9]		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3		
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	Immobilisations incorporelles	010	012			
	Fonds commercial *					
	Autres *	014	016			
	Immobilisations corporelles *	028	030	1069	427	642
	Immobilisations financières * (1)	040	042	15		15
	<b>Total I (5)</b>	044	048	1084	427	657
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS</b>					
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052			
	Marchandises *	060	062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066			
	Créances (2)	068	070			
	Clients et comptes rattachés *					
	Autres * (3)	072	074	30000		30000
	Valeurs mobilières de placement	080	082	40000		40000
Disponibilités	084	086	54070		54070	
Charges constatées d'avance *	092	094				
	<b>Total II</b>	096	098	124070		124070
<b>Total général (I+II)</b>		110	112	125154	427	124727

<b>PASSIF</b>				Exercice N	NET	
				1		
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel *			120	1000	
	Écarts de réévaluation			124		
	Réserve légale			126	100	
	Réserves réglementées *			130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131		132	22492
	Report à nouveau			134		
	Résultat de l'exercice			136	73672	
	Provisions réglementées			140		
		<b>Total I</b>			142	97264
Provisions pour risques et charges				<b>Total II</b>	154	
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts et dettes assimilées			156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *			166	6124	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....)		169	99	172	21339
	Produits constatés d'avance			174		
	<b>Total III</b>			176	27463	
<b>Total général (I + II + III)</b>				180	124727	

<b>RENOIS</b>	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Conforme à l'original